|  |  |
| --- | --- |
| spw_mob_infra_signature2.png | Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routierCellule Transport exceptionnelBoulevard du Nord, 8 - 5000 NamurTél : 0032 (0)81 77 24 00 - Mail : te@spw.wallonie.be |
| **Directive de remplissage du formulaire****« Reconnaissance des qualifications professionnelles »** |

**Préambule**

La présente directive a pour but d'éclairer les demandeurs d’une reconnaissance des qualifications professionnelles sur les formalités d’obtention de la carte d’identification et la manière de les accomplir.

Pour obtenir la carte d’identification, vous devez fournir les informations nécessaires via le formulaire en ligne.

**Formulaire**

Vous pouvez ouvrir le formulaire depuis le site Web ou depuis ce lien :

* Version française : [Reconnaissance des qualifications professionnelles](https://forms.office.com/e/j348C404Sm)
* Deutsche Version: [Anerkennung von Berufsqualifikationen](https://forms.office.com/e/JYF8hLgAqj)
* English version : [Recognition of professional qualifications](https://forms.office.com/e/bCLD8AwDZH)

Vous trouverez ci-dessous une brève explication de ce qui est demandé.

La différence entre le type 1 et le type 2 est une certaine expérience de terrain. La carte d’identification de type 2 peut être obtenue en suivant un stage.

Les personnes reconnues comme accompagnateur pour transport exceptionnel dans un Etat membre européen peuvent être dispensées de ce stage aux conditions suivantes :

* L’agrément dans l'Etat membre doit avoir été obtenu après réussite d’un examen ;
* Les compétences de l’accompagnateur dans cet État membre doivent être similaires aux compétences d'un accompagnateur de type 2 en Wallonie ;
* Le candidat doit avoir au moins 1 an d'expérience dans les transports nécessitant plusieurs accompagnateurs. Cette expérience doit avoir été acquise dans l'État membre d’origine.

***Page 1 : Données de l’accompagnateur***

Sur cette page, vous devez indiquer les données officielles de l’accompagnateur.

1. Nom : nom de famille de la personne tel qu'il est inscrit sur la carte d'identité
2. Prénom : prénom de la personne tel qu'il est inscrit sur la carte d'identité
3. Date de naissance : votre date de naissance
4. Adresse officielle : rue et numéro
5. Adresse officielle : code postal et localité
6. Adresse officielle : pays
7. Téléphone 1 : le numéro de téléphone principal (ex. : 0475/63.63.63 ou 067/45.62.36)
8. Téléphone 2 : un numéro de téléphone secondaire (non obligatoire)
9. E-mail 1 : l'adresse e-mail principale
10. E-mail 2 : une adresse e-mail supplémentaire (non obligatoire)
11. Entreprise d’accompagnement : vous devez préciser dans quelle entreprise vous travaillez actuellement
12. Carte d’identité ou preuve de la nationalité
13. Pour les personnes de nationalité belge : un extrait du casier judiciaire (modèle 596.1-35) : modèle destiné à l’exercice d’une activité réglementée (par exemple : chauffeur de taxi, détective privé, steward de football, etc.) Vous devez la transmettre sous format PDF.

Pour les personnes d’une autre nationalité : télécharger, compléter et renvoyer le document « Déclaration sur l’honneur » disponible sur notre site Web

1. Une copie de l’attestation de compétence professionnelle :
* Cela montre clairement que l’attestation de compétence professionnelle concerne l’accompagnement de transport exceptionnel ;
* Cela permet d’avoir les coordonnées du gouvernement, ou de l'agence désignée par le gouvernement, qui a délivré le document.
1. La date à laquelle cette attestation a été délivrée
2. Le pays où l’attestation de compétence professionnelle a été obtenue
3. Photo d’identité : Voir « Une photo d’identité valable » ci-dessous
4. Permis de conduire : Voir « Travailler avec des fichiers PDF » ci-dessous

**! Les documents mentionnés aux points 12, 13, 14, 17, 18 sont à transmettre par e-mail à l’adresse** **te@spw.wallonie.be** **!**

**Une photo d’identité valable**

Nous souhaitons qu'une photo d'identité claire soit placée sur votre badge. Il s'agit d'une photo de 35mm par 45mm avec une résolution d'au moins 300 dpi. Les types de fichiers jpg, bmp, png, etc sont acceptés. Les fichiers PDF ne sont pas acceptés.

Les qualités exigées pour une photo d'identité se trouvent ici : [Belge en Belgique | SPF Affaires étrangères - Commerce extérieur et Coopération au Développement (belgium.be)](https://diplomatie.belgium.be/fr/pour-les-belges-letranger/le-passeport-belge/demander-un-passeport/belge-en-belgique)

**Travailler avec des fichiers PDF**

Nous avons besoin d’une copie recto et du verso de votre permis de conduire.

Prenez une photo ou scannez le recto et le verso de votre permis de conduire. Avec n'importe quel traitement de texte (Word, Google Docs, ...) vous pouvez placer ces photos sur 1 page.

Ensuite, vous choisissez "Imprimer" et choisissez une imprimante qui crée un PDF. « Enregistrer au format PDF », « Imprimer au format PDF », « Pdf-Writer », …

Il existe également un outil en ligne qui permet de faire à peu près toutes les manipulations imaginables avec un PDF : [iLovePDF | Online PDF tools for PDF lovers](https://www.ilovepdf.com/)